

OFFRE D'EMPLOI

Service de sécurité incendie

Technicien(ne) en prévention des incendies Poste régulier à temps complet (37,5 h / semaine)

Description sommaire

Sous la responsabilité du chef de division – Prévention, le technicien en prévention des incendies participe à l'ensemble des activités reliées aux mesures préventives. Il effectue les activités d'inspection, l'analyse des plans et des devis et l'évaluation des risques potentiels associés à l'incendie et aux matières dangereuses. Il collabore également à l'élaboration des plans d'intervention et des procédures d'urgence, le tout en conformité avec la réglementation municipale, les lois et les codes fédéraux et provinciaux visant la protection des incendies. Il est responsable d'informer, de conseiller et d'éduquer le public sur les mesures de sécurité en prévention des incendies.

Exigences

1. Formation

- Attestation d'études collégiales (AEC) en prévention des incendies ;
- Certificat universitaire de premier cycle en technologies avancées en prévention des incendies (TAPI) (atout).

2. Expériences

- Posséder une expérience minimale de 3 années dans le domaine de l'emploi.

3. Connaissances

- Connaissance du cadre légal, réglementaire et normatif de la prévention incendie au Québec ;
- Connaissance du Code national du bâtiment (CNB), du Code de construction du Québec (CCQ), du Code national de prévention des incendies (CNPI) et du Code de sécurité du Québec (CBCS) ;
- Connaissance des plans et devis des bâtiments ;
- Connaissance des logiciels de la suite Microsoft Office (Word, Excel et Outlook) ;
- Connaissance du logiciel BEEON (atout) ;
- Connaissance du milieu municipal (atout).

4. Autres

- Maîtrise du français et des techniques de rédaction de rapports ;
- Capacité à vulgariser les lois et la réglementation en matière de prévention des incendies ;
- Détenir un permis de conduire valide / classe 5 et 4A ;
- Carte en santé et sécurité sur les chantiers de construction (ASP) (atout).

5. Compétences et qualités personnelles

- Capacité d'analyse ;
- Résolution de problèmes ;
- Savoir transmettre de l'information ;
- Rigueur ;
- Orientation vers la clientèle ;
- Communications interpersonnelles ;
- Être organisé ;
- Autonomie ;
- Démontrer un comportement sécuritaire.

Sommaire des tâches

1. *Tâches reliées à la prévention des incendies*

- 1.1. Analyser les plans et devis de construction relatifs aux installations de protection incendie afin de s'assurer de la sécurité publique et du respect des lois, des codes et des règlements en vigueur touchant la sécurité incendie, les systèmes de protection existants, l'entreposage des matériaux et exiger, s'il y a lieu, les corrections requises ;
- 1.2. Procéder à l'inspection technique et détaillée des bâtiments afin de vérifier la conformité aux diverses lois et aux règlements de sécurité incendie en vigueur et des systèmes de protection existants ;
- 1.3. Concevoir des plans d'intervention préconçus concernant les risques élevés et très élevés selon l'échéancier ;
- 1.4. Faire respecter les règlements sur la prévention des incendies, effectuer des enquêtes à la suite de plaintes et d'inspections, remettre les avis pertinents aux contrevenants et en assurer le suivi ;
- 1.5. Participer à l'élaboration de règlements, de procédures et de directives relatives à la division - Prévention ;
- 1.6. Procéder aux visites de prévention des édifices publics, commerciaux ou industriels conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;
- 1.7. Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation relatif à la prévention des incendies et aux divers règlements et lois visant la sécurité ;
- 1.8. Organiser et participer à des activités de prévention des incendies, voir à la logistique des événements et donner des séances d'information et de sensibilisation ;
- 1.9. Rédiger des rapports et effectuer la saisie d'entrées de données dans le système informatique ;
- 1.10. Collaborer à l'élaboration de méthodes de recherche de causes et circonstances d'incendie, inspecter les lieux incendiés, produire des rapports et agir à titre de témoin ou d'expert à la cour, lorsque nécessaire ;
- 1.11. Organiser et participer aux exercices d'évacuation des édifices publics, commerciaux ou industriels, s'assurer que les normes en matière d'évacuation sont respectées et faire des recommandations.

2. *Autres*

- 2.1. S'assurer du respect des exigences en matière de santé et sécurité du travail ;
- 2.2. Agir à titre d'intervenant lors de mesure d'urgence lorsque requis ;
- 2.3. Accomplir toute autre tâche reliée à ses champs de responsabilité.

Horaire de travail et salaire

La semaine régulière de travail est de trente-sept heures et demie (37,5 h) par semaine, réparties sur cinq (5) jours, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30.

À titre indicatif, la fourchette salariale est de 34,65 \$ à 40,77 \$ de l'heure. La Ville de Vaudreuil-Dorion applique une règle d'intégration salariale qui tient compte du profil d'expérience directement pertinente du candidat.

Date d'entrée en fonction

Avril 2024

Période d'affichage

16 au 29 février 2024

Pour postuler

Les personnes intéressées sont invitées à postuler en ligne à ville.vaudreuil-dorion.qc.ca / la ville / administration municipale / Emplois avant 16 h 30 le 29 février 2024.

Équité en emploi

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accommodement pour le processus de sélection.

Autres renseignements

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir. Le genre masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

Nous remercions tous les candidats. Cependant, seuls les candidats retenus pour la prochaine étape du processus de sélection seront contactés. À des fins de sélection des candidatures, l'employeur se réserve le droit d'effectuer des entrevues, des examens, des échantillons de travail, des vérifications préemploi ou d'utiliser tous autres outils.